Projet de Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux
Proposition Budget annexe 2017

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation du projet	4,2 ETP	**201 000 €**	Participation mission PNR Région PACA	216 947,42 €
Actions	**Plan Paysage**	65 000 €		
	Stratégie territoriale d'affichage publicitaire	35 000 €	Participation mission PNR Département de Vaucluse	132 967,78 €
	Programme pédagogique Ecocitoyenneté et solidarité	60 000 €		
	Valorisation et gestion durable des espaces forestiers	27 000 €	Participation mission PNR Communes	24 784,80 €
	Observatoire de la biodiversité	20 000 €	Subvention Région PACA (Plan Paysage et Publicité)	90 000 €
	Examen périodique de la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux	20 000 €		
	Gestion et valorisation des espaces naturels remarquables	15 000 €	Subvention Amaury Sport Organisation (Gestion durable forêt)	20 000 €
	SOUS TOTAL	***242 000 €***		
Communication	Mise en page/ Edition	5 000 €	Subventions SCOT Arc Comtat Ventoux SCOT Pays Vaison Ventoux (Plan paysage)	10 000 €
Frais de structure	Location bureaux, déplacements, téléphonie…	46 700 €		
	TOTAL	***494 700 €***		***494 700 €***

	Participation statutaire 2017
Communes	24 784,80 €
Département 84	132 967,78 €
Région PACA	216 947,42 €
TOTAL	**374 700 €**

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	**Plan Paysage Ventoux**
Chef de projet :	Christian ROECK, chargé de mission Aménagement et Paysages
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

Contexte général :

Le territoire autour du Ventoux, du Plateau de Sault, des Monts de Vaucluse, du Pays Voconces et du massif de Montmirail constitue un territoire d'une grande richesse : diversité écologique majeure, qualité des productions agricoles, qualité du patrimoine architectural et culturel, diversité de l'occupation humaine et enfin, exceptionnalité des paysages.
À travers la loi ALUR et la loi cadre sur la biodiversité et les paysages, le législateur a souhaité introduire l'un des engagements majeurs de la Convention Européenne du paysage dans le droit français. Pour les documents de planification et projets de territoire, des objectifs de qualité paysagère devront être formulés.

Historique et perspectives :

L'élaboration d'un plan paysage permet de partager les éléments qui fondent la qualité de vie sur le territoire et la qualité de vie pour les habitants, et de définir collectivement les objectifs de qualité paysagère. Un plan d'actions permet d'esquisser la mise en œuvre de ces objectifs. Ainsi, que ce soit une charte de PNR, un SCOT ou un PLU, chacun de ces documents doit comporter l'identification d'objectifs de qualité paysagère et de nouvelles dispositions concernant le cadre de vie. Par ailleurs, on rappelle également que des règles de compatibilité de ces mêmes documents entre eux s'appliquent au titre de la hiérarchie des normes : le PLU doit être compatible avec le SCOT, qui lui-même doit être compatible avec la Charte de PNR et le plan de Parc. Il apparaît donc pertinent et cohérent de mutualiser d'un point de vue technique et stratégique, la mise en place d'un travail partenarial sur le paysage sur le territoire, entre les différentes structures en charge du projet de PNR et des SCOT.
Dans ce contexte, le SMAEMV, le Syndicat Mixte Comtat Ventoux et la Communauté de communes Pays Vaison-Ventoux ont convenu de s'associer pour l'élaboration d'un Plan paysage (intégrant également) un schéma des énergies renouvelables. Ce partenariat doit permettre un meilleur partage des connaissances, des validations méthodologiques conjointes, une sécurisation juridique de la démarche et une réduction des coûts engagés par chacun, tout en respectant les plannings prévisionnels respectifs des différentes structures.
Ce travail a été démarré au 4ème trimestre 2016. L'agence de paysage Eric Giroud est mandataire du groupement retenu.

Objectif de l'action et impact attendu :

Il s'agit de mieux connaître et partager les qualités qui fondent les paysages autour du Ventoux afin de poursuivre leur valorisation pour les générations futures.
La réalisation du plan paysage doit permettre de passer d'une posture où l'évolution du paysage est une résultante des choix individuels d'aménagement à une démarche où les qualités paysagères contribuent aux choix collectifs de développement et à leur mise en œuvre. L'élaboration de ce travail sera nécessairement participatif et pédagogique afin de partager les regards sur les paysages, de comprendre nos pratiques et nos modes production du paysage et de les faire évoluer collectivement. Ces conditions sont indispensables pour faire de ce plan paysage une démarche pragmatique permettant de définir les principes paysagers qui guident notre territoire et comment les préserver au travers d'un projet partagé.
La mise en place d'un plan paysage sur le territoire devra permettre de :
- Préciser le volet paysage de l'avant-projet de Charte du PNR du Mont-Ventoux et lui apporter des perspectives opérationnelles
- Participer à enrichir le volet paysage dans toutes les étapes de réalisation des SCOT en cours de révision, notamment en développant un volet adapté en ce sens sur les interfaces bâties
- faciliter la compatibilité entre le projet de Charte de PNR du Mont-Ventoux et les SCOT Arc Comtat Ventoux et Pays Vaison-Voconces, puis les PLU, en définissant notamment les objectifs de qualité paysagère communs
- de co-construire et de partager avec le plus de personnes possibles une politique du paysage permettant de préparer le cadre de vie commun de demain

- de mieux connaître et faire connaître nos paysages en faisant de ce plan paysage un outil d'éducation à l'environnement et au territoire, dès son processus d'élaboration, et faire émerger une culture commune et responsable du paysage autour du Ventoux.
- définir et proposer un cadre et des règles du jeu partagés pour le développement des énergies renouvelables pouvant avoir un impact paysager significatif sur le territoire (éolien et solaire). Cet objectif fera l'objet d'un document à part entière dénommé : schéma de développement des énergies renouvelables.
- proposer un programme d'actions aux partenaires publics et privés permettant de participer à maintenir et développer les qualités paysagères du territoire

Description de l'action :

Le territoire du Ventoux a déjà fait l'objet de nombreuses études paysagères. Il s'agit de synthétiser et de mettre en cohérence l'existant (atouts / faiblesses, dynamiques, enjeux). Cette approche technique devra être confrontée aux désirs des acteurs et habitants du territoire afin de choisir collectivement les évolutions souhaitables pour nos paysages. Il s'agit également de définir les accompagnements nécessaires pour préparer les paysages à ces mutations choisies. C'est donc sur ce socle que la méthode de travail a d'ores et déjà été proposée.

La démarche se déroulera en trois phases :

1. Diagnostic partagé, enjeux et dynamiques paysagères : cette première étape consiste à établir un diagnostic paysager du territoire en s'appuyant sur les nombreux documents existants et mettant en perspective les valeurs d'usage et d'attachement des habitants, acteurs et visiteurs du territoire.
2. Définition des objectifs de qualité paysagère : afin de dégager et de formaliser les perspectives souhaitées collectivement pour les paysages de demain afin de leur permettre d'évoluer en conservant leurs qualités.
3. Définition du plan d'actions : établir un plan d'actions partagé afin de répondre aux objectifs de qualité paysagère souhaités

Trois sujets stratégiques seront traités de manière spécifique dans chacune des phases de travail afin d'avoir une réponse adaptée aux attentes des SCOT et du projet de PNR :

- Les énergies renouvelables

Les EnR concernées par cette étude sont celles pouvant avoir un impact paysager significatif et un potentiel de production important (éolien et solaire photovoltaïque ''industriel'', c'est-à-dire dépassant l'échelle du micro-projet individuel). Le but est de définir où pourraient se développer ces EnR et quelles seraient les conditions acceptables de ce développement au vue des sensibilités paysagères de ce territoire.

- Les interfaces bâties

Le développement urbain est nécessaire à la dynamique de ce territoire. Le but est d'identifier les risques de banalisation des paysages par le développement de l'urbanisation et de définir les conditions pour faire un développement de qualité, adapté aux richesses urbaines et paysagères du territoire.

- Les ensembles paysagers remarquables

Ces espaces sont les images de marque du territoire. Le but est de maintenir et valoriser ces paysages en interrogeant leurs potentiels de mise en valeur.

Partenaires techniques extérieurs :

Syndicat Mixte Comtat Ventoux / COVE / COPAVO / AURAV / ÉTAT (DREAL, DDT) / RÉGION / DÉPARTEMENT / CAUE / CHAMBRES CONSULAIRES

Durée : 14 mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		**Recettes € TTC**	
Marché plan paysage (part 2017)	65 000,00 €	*Financement Région*	55 000,00 €
		Participation SCOTs	10 000,00 €
Total TTC	***65 000,00 €***	**Total TTC**	***65 000,00 €***

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	**Publicité et Paysage**
Chef de projet :	Christian Roeck, chargé de mission Aménagement et Paysages
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

Contexte général :

La prolifération des panneaux publicitaires autour du Mont-Ventoux, comme sur l'ensemble des espaces ruraux, constitue souvent des nuisances visuelles avec un impact négatif sur le cadre de vie, la qualité des paysages et des patrimoines du territoire. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE) ainsi que le décret du 30 janvier 2012 ont profondément réformé la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes en vigueur.

Historique et perspectives :

La régulation de la publicité est une préoccupation grandissante pour les élus du Ventoux. La labellisation du territoire en PNR permettra au territoire de disposer d'une organisation particulière dans ce domaine. Une Charte de PNR doit comporter une stratégie collective qui définit les orientations et mesures en matière de publicité pour le territoire du Parc, notamment en fixant les conditions dans lesquelles la publicité peut être réintroduite. Afin d'harmoniser les politiques municipales, la Charte propose également de développer et de partager une culture commune sur ces questions, de définir les priorités d'actions et les outils à développer pour une cohérence à l'échelle du territoire. L'ensemble de ces points seront développés dans la « Charte de publicité et de signalétique » à l'échelle du territoire. Elle comprendra également des dispositions en matière de Signalisation d'Information Locale (SIL) et de Relais Infos Services (RIS).

Objectif de l'action et impact attendu :

Cette première phase de travail vers une mise en oeuvre d'une charte de publicité et de signalétique doit permettre de :
- Développer une meilleure connaissance de la publicité sur le territoire ;
- Proposer les mesures les plus adaptées pour régler les problèmes de publicité invasive ;
- Définir les orientations et mesures à inscrire dans la Charte de PNR afin de cadrer la réintroduction de la publicité sur le territoire dans un souci de cohérence et de maintien de la qualité des paysages ruraux et bâtis.

Description de l'action :

Cette action sera développée autour des points suivants :
- État des lieux des initiatives prises sur le territoire ;
- Diagnostic sur certains secteur / communes stratégiques ;
- Définition des orientations et mesures à faire figurer dans la Charte ;
- Accompagnement par l'exemple sur certains secteurs / communes

Partenaires techniques extérieurs :

Ce travail sera mené avec la Dreal PACA, la DDT de Vaucluse, les EPCI et communes du territoire

Durée : 12 mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Ingénierie			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 000 €	*Financement Région*	35 000 €
Total € TTC	**35 000 €**	**Total € TTC**	**35 000 €**

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	**Ecocitoyenneté et Solidarité à l'Ecole et au Collège**
Chef de projet :	Laurence Veillard, chargée de mission EET
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

Contexte général :

Nous sommes confrontés, aujourd'hui, à une crise écologique, sociale et économique conséquente. Scientifiques et décideurs s'accordent de façon unanime sur le fait qu'en matière d'environnement, les décennies à venir seront déterminantes. La prise de conscience, la responsabilisation et l'engagement de chaque individu apparaissent comme un préalable fondamental à toute forme d'action efficace. L'éducation au développement durable mettant en avant les valeurs de respect, de partage et de solidarité est ainsi l'un des moyens majeurs de cette évolution. « Ecocitoyenneté et solidarité à l'école et au collège » est un programme pédagogique d'éducation au développement durable. Il répond au souhait de généralisation de l'EDD dans les établissements scolaires par l'Education Nationale.

Historique et perspectives :

Mis en place depuis 2007, « Ecocitoyenneté et solidarité à l'école et au collège » a mobilisé à ce jour plus de 14 000 élèves autour de problématiques liées au territoire et à l'Environnement. Depuis la rentrée 2013, ce programme s'étend à l'ensemble du territoire de projet Parc. Ce sont donc potentiellement 12 000 élèves qui sont désormais concernés (71 écoles et 7 collèges).

Elaboré en étroite collaboration avec l'Inspection de l'Education Nationale, ce dispositif entretient une réelle dynamique en éducation au développement durable à l'attention des établissements scolaires, par un appui technique et financier dans la préparation et le déroulement des projets pédagogiques. Il offre ainsi aux enseignants un cadre méthodologique et un panel complet des thématiques d'éducation au développement durable.

Objectif de l'action et impact attendu :

Ce programme pédagogique a pour objectif de conforter, en collaboration avec l'Inspection de l'Education Nationale, une réelle dynamique en éducation au développement durable à l'attention des établissements scolaires, par un appui technique et financier dans la préparation et le déroulement des projets pédagogiques.
Il offre ainsi aux enseignants un cadre méthodologique et un panel complet des thématiques d'éducation au développement durable.

Description de l'action :

Le SMAEMV propose aux enseignants une méthode et des outils pour sensibiliser et former leurs élèves aux grandes questions de développement durable de notre époque. Un appel à projet est lancé à la fin de chaque année scolaire. Les projets construits de manière volontaire par les enseignants sont etudiés et validés conjointement par les Inspecteurs de l'Education Nationale et le SMAEMV. Le SMAEMV s'engage ensuite à financer pour chaque projet retenu les animations sollicitées. L'enseignant s'engage à laisser une trace du travail de ses élèves et à communiquer sur son projet.

Partenaires techniques extérieurs :

Afin de mener à bien ce projet, le SMAEMV a fédéré 20 structures partenaires et structuré un véritable réseau éducatif local : Accueil Spéléologique du Plateau d'Albion, ALTE – Association Locale de Transition Energétique, A l'école de la Nature - Fédération des chasseurs du Vaucluse, CEDER - Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables, Union APARE – CME/CPIE, Les chemins de Pierre – AEM, France Nature Environnement Vaucluse, Kareen MANE – Aide aux Enfants Démunis, Ligue de protection des Oiseaux – PACA, Li Granjo Escolo - Réseau de Fermes éducatives, Naturoptère – Sérignan, ONF - Office National des Forêts, Paroles de Paysage, Les Petits débrouillards, Les Silences du Ventoux, Taxi Pantai - Contes et chants provençaux, Terrabitat, Université Populaire Ventoux, Ventoux Passion Nature – AEM, OCCE - Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Durée :	12	mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Animations	*60 000 €*	*Participation*	*60 000 €*
Total TTC	**60 000 €**	**Total TTC**	**60 000 €**

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	**Renforcer la Valorisation et la Gestion durable des espaces forestiers**
Chef de projet :	Anthony ROUX, chargé de mission Biodiversité et Espaces naturels
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

NB : cette fiche action intègre l'organisation du séminaire forestier et l'appel à projets "Carbone"

Contexte général :

Plus de la moitié de la superficie du projet de Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux est couverte par des milieux forestiers (55%). La forêt y est majoritairement privée, bien que la forêt publique soit largement représentée, en particulier sur le massif. Pour autant, la relative « jeunesse » des espaces forestiers du territoire peut expliquer la faible culture forestière des usagers et des propriétaires.
Les propriétaires privés sont peu mobilisés dans la gestion, ne connaissent pas les opportunités de valorisation économique existantes et connaissent peu la localisation de leurs propriétés (anciennes parcelles agricoles parfois). Les forêts privées sont majoritairement peu ou pas productives parce que les propriétaires gèrent souvent ces espaces comme des réserves foncières ou patrimoniales. Malgré les obligations réglementaires, peu de forêts béneficient d'un Plan Simple de Gestion.
Les forêts communales sont pour la plupart soumises au régime forestier et gérées par l'ONF. Bénéficiant de Plans d'Aménagements Forestiers (PAF), la culture forestière des élus communaux est davantage développée. En effet, l'information et la formation des élus communaux est assurée par l'ONF à travers des réunions, des ouvrages à leurs dispositions,… Toutefois, certaines problématiques étant semblables entre espace forestier public et privé, il semble important de les sensibiliser également aux aspects relatifs aux forêts privés.

Historique et perspectives :

En 2014, le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA a établi un diagnostic territorial des forêts privées du projet de Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. Cet état des lieux des dynamiques forestières privées et des difficultés liées à la mobilisations des bois concernés a contribué à l'émergence d'un projet proposé par le CRPF en 2016 sur le bois-énergie et les services environnementaux (projet Valenbois). Ce travail a pour objectif la mise en gestion sylvicole et sylvopastorale de massifs cibles sur le Mont-Ventoux. Le SMAEMV est partenaire de cette action. Parallèlement, des supports de communication (vidéos) aux enjeux forestiers ont été réalisés en 2016 par le SMAEMV. Le développement d'une culture forestière des propriétaires privés vient ainsi en complémentarité du projet Valenbois.

Objectif de l'action et impact attendu :

Cette action répond à différents objectifs :
- Améliorer la gestion des forêts privées par la mise en place de Plans Simples de Gestion
- Favoriser la mise en place d'une gestion sylvicole permettant une séquestration du carbone dans un but d'atténation des effets du changement climatique
- Accroitre la culture forestière des propriétaires afin qu'ils gèrent et optimisent les valorisations de leurs forêts de manière pérenne et en assurant une meilleure acceptation de la multifonctionnalité des espaces forestiers.

Description de l'action :

APPEL A PROJETS "CARBONE"

Il s'agit de proposer aux propriétaires forestiers une aide financière afin qu'ils réalisent des travaux forestiers garantissant un prolongement de la vie des peuplements (et donc le potentiel de séquestration du carbone). Le choix des bénéficiaires se fera sous la forme d'un appel à projets. Pour réaliser cette action pilote en région PACA, un partenariat public/privé spécifique s'est organisé avec la société Amaury Sport Organisation, organisatrice du Tour de France et désireuse de développer ce type d'opération dans le cadre de sa démarche « Responsabilité Sociale et Environnementale », le CRPF et le SMAEMV. Une convention tripartite est en cours de finalisation pour orgnaiser les modalités administratives, techniques et financières de mise en œuvre.

SEMINAIRE "FORET DU VENTOUX"

Dans le prolongement de la dynamique autour de la culture forestière en Ventoux, il est proposé d'organiser un Séminaire de la forêt du Ventoux réunissant acteurs publics et privés afin d'échanger sur la gestion forestière du territoire dans un contexte de changement climatique. Ce temps de rencontre et d'information réunirait les maires, adjoints et délégués à la forêt à l'échelle du massif, des propriétaires forestiers privés et les structures agissant dans le domaine de la recherche, de la gestion et de l'économie forestière.

Enfin, l'année 2017 sera l'occasion de valoriser les vidéos réalisées en 2016 sous le titre "Ma forêt, mon Ventoux" par diffusion web, mail, réseaux sociaux et projections.

Partenaires techniques extérieurs :

CRPF, CNPF, ONF, ASO, DDT 84, DREAL PACA, Conseil Départemental 84, Conseil Régional PACA, EPCI, Communes, SDIS, ONCFS, FDCV, associations, organismes de recherche...

Durée : 12 mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Séminaire "Forêt du Ventoux"	*7 000 €*	*Participation PNR*	*7 000 €*
Appel à projets "Carbone"	*20 000 €*	*ASO*	*20 000 €*
Total TTC	**27 000 €**	**Total TTC**	**27 000 €**

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	**Mise en place d'un Observatoire de la Biodiversité**
Chef de projet :	Anthony ROUX, chargé de mission Biodiversité et Espaces naturels
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

Contexte général :

De par son dénivelé et sa situation géographique intermédiaire entre le monde tempéré et méditerranéen, le territoire du Mont-Ventoux présente une étonnante diversité de milieux et d'espèces animales et végétales. Néanmoins, force est de constater que la collecte des données de terrain (inventaires), leur priorisation et leur traitement est hétérogène et inégale (qualitativement et quantitativement). Combiné à un accès à cette connaissance souvent difficile car diffuse, il est impossible aujourd'hui de bénéficier d'une vision objective et prospective de "l'état de santé" et de l'évolution du territoire, induisant une réelle carence en terme d'opérationnalité.

Historique et perspectives :

Une action de préfiguration pour mettre en place un Observatoire de la Biodiversité a été initiée par le SMAEMV en 2014. Cet Observatoire a pour objectifs de fédérer les acteurs de la biodiversité autour d'une stratégie commune d'amélioration des connaissances naturalistes et de partage de données. Afin de disposer d'une base de réflexion solide pour définir cette stratégie, une mise à jour des Zones d'Intéret Biologique et une extension du périmètre d'étude au Vaisonnais a été réalisée en 2014. Ceci a été complété par une synthèse des connaissances ornithologiques et floristiques en 2015 et 2016. Certains oiseaux et plantes emblématiques font ainsi l'objet de fiches-espèces en vue de constituer l'état zéro de la biodiversité du territoire (50 fiches actuellement). Parallèlement, les missions et le fonctionnement de l'Observatoire ont été définis dans une Charte qui sera signée par les structures membres.

Objectif de l'action et impact attendu :

Cette action vise à poursuivre la mise en place de l'Observatoire de la Biodiversité multi-partenarial permettant l'atteinte des objectifs suivants :
- Renforcement des connaisances biologiques,
- Fédération des suivis et inventaires,
- Mutualisation et mise en réseau des acteurs de la biodiversité,
- Partage de l'information,
- Définition concertée de programmes d'inventaires et de suivis,
- Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces et l'aménagement du territoire,
- Contribution à la mise en place de la Trame Verte et Bleue sur le territoire.

Description de l'action :

L'année 2017 sera l'occasion d'étendre le travail de synthèse des connaissances aux mammifères, reptiles, amphibiens, poissons afin de bénéficier d'un état « Zéro » des principaux taxons biologiques du territoire. Certaines espèces emblématiques feront également l'objet de fiches descriptives afin de vulgariser les connaissances auprès du grand public. La valorisation des résultats prendra forme à travers la création d'un site web dédié à la biodiversité du Ventoux, véritable centre de ressource numérique. Pour ce faire, il est proposé de faire appel à un service civique afin d'établir les synthèses, rédiger les fiches-espèces ainsi que les contenus web et procéder à la réalisation de certains suivis faunistiques, le cas échéant. Cette contribution du dispositif « service civique » sera mutualisée avec le projet « Gestion et valorisation des espaces naturels remarquables ».

Partenaires techniques extérieurs :

DDT 84, DREAL PACA, Conseil départemental 84, Conseil régional PACA, ARPE PACA, ONEMA, FDPPMA84, Fédération des Chasseurs 84, ONCFS, ONF, CEN PACA, LPO PACA, CBNMP,…

Durée : 12 mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		**Recettes € TTC**	
Etudes et prestations de service		*Participation PNR*	20 000,00 €
Amélioration des connaissances naturaliste	12 000,00 €		
Service civique	2 000,00 €		
Création du site internet	6 000,00 €		
Total TTC	**20 000,00 €**	**Total TTC**	**20 000,00 €**

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	Examen périodique de la Réserve de biosphère du Mont-Ventoux
Chef de projet :	Ken REYNA, Coordinateur de la Réserve de biosphère, Chef de projet PNR
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

Contexte général :

Le cadre statutaire des Réserves de biosphère de l'UNESCO prévoit un examen périodique décennal. Bien plus qu'une évaluation, cette étape importante dans la vie des réserves s'attache à répondre aux critères fixés par l'UNESCO en dressant un bilan de la période écoulée mais à également en précisant les enjeux territoriaux, les objectifs de gestion, la gouvernance territoriale, ...

Historique et perspectives :

En 1990, le Mont Ventoux reçoit le label Réserve de Biosphère de l'UNESCO. Cet acte fort de la communauté internationale vient reconnaître un patrimoine naturel et culturel remarquable ainsi qu'un engagement local en faveur du développement durable. Dès lors, le SMAEMV, en tant que structure coordinatrice, a engagé un vaste travail de concertation, créant ainsi les conditions favorables à l'émergence d'un dialogue territorial organisé autour d'instances dédiées (Comité de gestion, Conseil scientifique).
En 2007, conformément au cadre statutaire établi au milieu des années 1990 (Stratégie de Séville, 1995), un premier examen périodique est conduit aboutissant à une reconduction du label. A cette occasion, quatre axes forts ont été soulignés par l'UNESCO :
- Le renforcement de la fonction de conservation s'appuyant sur des processus volontaires d'amélioration des connaissances,
- L'évolution positive du zonage dont l'élargissement de la zone de transition et le souhait de renforcer les aires centrales,
- La bonne participation locale dans la gestion de la Réserve de biosphère,
- L'émergence du processus de désignation en tant que « Parc Naturel Régional » comme atout dans la mise en œuvre du concept de Réserve de biosphère.

Objectif de l'action et impact attendu :

A l'occasion de l'examen périodique, la stratégie de la Réserve de biosphère du Mont-Ventoux doit être élaborée, en s'appuyant sur une concertation spécifique, pour :
- Proposer un périmètre de reconnaissance
- Elaborer une politique de gestion à 10 ans (plan de gestion)
- Organiser les fonctions logistiques (recherche scientifique, éducation)
- Préciser la stratégie de coopération nationale et internationale

Description de l'action :

En septembre 2017, le SMAEMV, coordinateur de la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux, est tenu de soumettre un dossier à l'UNESCO. En amont de cette échéance, la contribution d'universités et d'étudiants (Toulouse le Mirail, Master « Man and Biosphere ») peut être mise à profit dans un premier temps (éléments de bilan, bibliographie, premiers échanges,...). Dans un second temps, une démarche de co-construction pourra être lancée (optimisant les résultats et éléments de débat produits lors de la rédaction de l'avant-projet de Charte du PNR). Au printemps 2017, le SMAEMV sera audité par les intances nationales et internaitonales (MAB France, UNESCO) sur la teneur du dossier, ses orientations et plus globalement sur l'ambition du terriotire à répondre aux critères internationaux.

Partenaires :

Services de l'Etat (DDT, DREAL, ONEMA, ...), Conseil départemental 84, Conseil régional PACA, EPCI, Communes, partenaires socio-professionnels et associatifs, communauté scientifique

Durée : 9 mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		**Recettes € TTC**	
Stage collectif préparatoire	*3 000 €*	*Participation PNR*	*20 000,00 €*
Frais de stage (analyse bibliographique, bil	*4 000,00 €*		
Concertation (consultants)	*10 000,00 €*		
Mise en page du dossier	*3 000,00 €*		
Total TTC	**20 000,00 €**	**Total TTC**	**20 000,00 €**

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.

FICHE ACTION 2017

Date : Décembre 2016

Intitulé de l'opération :	**Gestion et Valorisation des espaces naturels remarquables**
Chef de projet :	Anthony ROUX, chargé de mission Biodiversité et Espaces naturels
Maître(s) d'Ouvrage(s) :	SMAEMV

Contexte général :

En complément des périmètres de protection réglementaire, le territoire du Ventoux compte de nombreux sites naturels remarquables dotés d'outils de gestion (3 Zones Spéciale de Conservation Natura 2000, 5 Espaces Naturels Sensibles, et de nombreux terrains gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA). Excercées dans un souci de conciliation entre préservation de la biodiversité et prise en compte des aspects socio-économiques, les politiques de gestions pratiquées sur ces sites ont permis au fil des ans d'améliorer les connaissances biologiques, de favoriser le maintien d'espèces et d'habitats remarquables et d'engager des mesures de sensibilisation du public. Au delà de ces secteurs phares ou tout du moins "reconnus", une action volontariste de gestion et de valorisation de certains espaces naturels porteurs d'enjeux écologiques, paysagers ou pédagogiques méritent d'être entreprise.

Historique et perspectives :

Depuis plusieurs années, le SMAEMV et ses partenaires portent de nombreuses actions dans le domaine de la gestion des espaces naturels et de la conservation de la biodiversité. Cet objectif est placé au coeur de la politique du SMAEMV via la Réserve de Biosphère de l'UNESCO - et plus récemment le projet de Parc Naturel Régional - ou encore l'animation des 4 sites Natura 2000 du territoire. Une réelle expérience et un réel savoir-faire sont désormais acquis par le SMAEMV, qui est devenu au fil des ans, un acteur reconnu dans ce domaine. A titre d'exemple, en 2010, le SMAEMV a accompagné la commune de Caromb dans la labellisation et l'élaboration du Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des collines du lac du Paty.

Objectif de l'action et impact attendu :

Il s'agit de conforter les mesures de gestions actuelles en élargissant la politique de gestion vers les sites remarquables en manque d'animation ou encore "orphelins".
Cette ambition reste toutefois dépendante de la volontés des communes et des propriétaires concernés.

L'impact attendu est donc de :
- Renforcer l'intervention en direction des sites naturels du territoire
- Accompagner les communes et propriétaires dans la gestion de leurs espaces naturels
- Mettre en oeuvre les actions de gestion et de valorisation.

Description de l'action :

L'ingénierie dévelopée permettra de :
- Organiser la gestion des espaces naturels remarquables
- Aider les communes et propriétaires dans la recherche et le montage des plans de financements
- Initier, Organiser et Suivre des actions proposées
- Animer les différentes réunions nécessaires à la gestion des sites
- Communiquer et d'informer sur leur gestion.

Cette démarche se développera dans un premiers temps sur deux espaces prioritaires :
- Les Collines du lac du Paty (Caromb) pour lequel, sous réserve d'un accord communal, le plan de gestion doit être relancé (concertation, bilan, actualisation des objectifs et des mesures opérationnelles, projections financières)
- Le complexe géologique d'Ocre, de Sable, de Gypse et d'Argile du piémont sud Ventoux (Bédoin, Blauvac, Mormoiron, Villes/Auzon) : état des lieux (patrimoine, enjeux, foncier) et définition des orientations de gestion.

Partenaires techniques extérieurs :

Conseil départemental 84, Communes concernées, Propriétaires privés, DREAL PACA, Conseil régional PACA, Fédération des Chasseurs 84, ONCFS, ONF, CEN PACA, associations, ...

Durée : 12 mois

Plan de financement prévisionnel 2017 :

Dépenses € TTC		**Recettes € TTC**	
Etudes et prestations de service		*Participation PNR*	15 000,00 €
Etat des lieux-Orientations de gestion	15 000,00 €		
Total TTC	**15 000,00 €**	**Total TTC**	***15 000,00 €***

NB : le montant total exprimé ne comprend pas le temps passé par l'équipe du SMAEMV.